

Les marches du Bas-Poitou (45)



Paysage semi-ouvert limité à l'horizon par le coteau de Chantonnay (Mouilleron-en-Pareds)

Cette unité paysagère se distingue par son cadrage par deux lignes de force marquantes dans le paysage et qui se répètent visuellement (la crête du haut bocage et le coteau de Chantonnay, la Caillère). Elle combine à la fois des petits plateaux bocagers encore assez préservés et incisés de vallées, et, un lambeau de plaine cultivée calcaire, hérité d'une langue de transgression marine au sud. Des crêtes secondaires soulignées de landes ou de boisements, et souvent signalées par des moulins, viennent animer les vues et referment ponctuellement l'espace.

Entre cette langue de plaine cultivée et les vallons bocagers, des lambeaux viticoles correspondant aux Fiefs Vendéens et quelques exploitations horticoles s'intercalent. L'architecture mélange à la fois le bâti traditionnel du bocage, alliant brique, granite, gneiss et schiste, au bâti de calcaire que l'on retrouve plus traditionnellement à l'ouest dans la plaine. Cette unité est marquée par un important patrimoine de châteaux et de parcs qui mettent en scène les panoramas depuis les promontoires naturels comme le coteau de Chantonnay.

Les dynamiques urbaines et d'activités se polarisent principalement autour de Chantonnay et de manière un peu moins forte autour de la Châtaigneraie. Le paysage de plaine tend à se simplifier. Si le bocage s'ouvre sur les parties les moins pentues du plateau, en revanche la maille de haies résiste dans les vallons. C'est même une tendance à la fermeture des vallons que l'on observe.

Pour en savoir plus sur l'unité paysagère dans son contexte régional

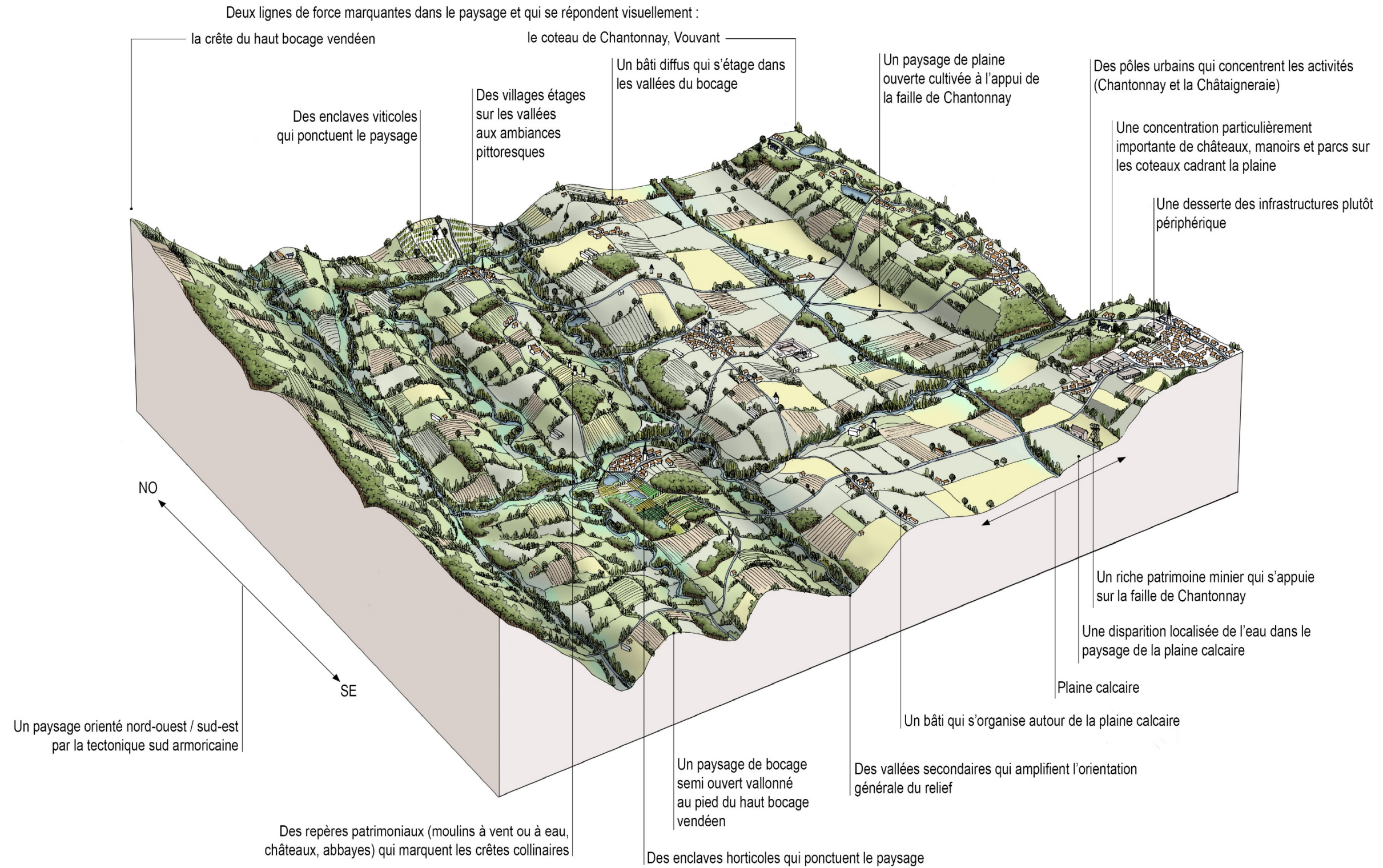
Les représentations sociales des paysages de Vendée ([lien vers le département](#))

Les représentations culturelles des paysages ruraux du « pays profond » ([lien vers article représentations culturelles régionales et « Le pays profond », les paysages ruraux](#))

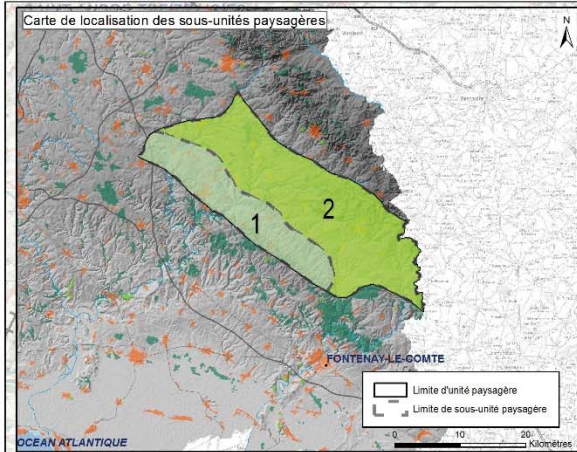
La famille de paysage : les plateaux bocagers mixtes ([lien vers la famille](#))

	
<p>1. Un paysage de bocage et de plaine, cadré par le coteau de Chantonnay et les collines vendéennes (Chantonnay)</p>	<p>2. Un réseau bocager encore dense avec un habitat diffus (Mouilleron-en-Pareds)</p>
	
<p>3. Une petite plaine cultivée ouverte, ponctuée de boisements (Saint-Vincent-Sterlanges)</p>	<p>4. Hameau traditionnel à la charnière entre bocage et plaine (Bazoges-en-Pareds)</p>
	
<p>5. Extensions urbaines dans le bocage (Mouilleron-en-Pareds)</p>	<p>6. Vue sur la plaine et le coteau habité boisé de Chantonnay (Bazoges-en-Pareds)</p>

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)



Carte de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)



Les marches du Bas-Poitou

Cette unité paysagère se distingue par son cadrage par deux lignes de force marquantes dans le paysage et qui se répondent visuellement (la crête du haut bocage et le coteau de Chantonnay, la Caillère). Elle combine à la fois des petits plateaux bocagers encore assez préservés et incisés de vallées, et, un lambeau de plaine cultivée calcaire, hérité d'une langue de transgression marine au sud. Des crêtes secondaires soulignées de landes ou de boisements, et souvent signalées par des moulins, viennent animer les vues et referment ponctuellement l'espace.

Entre cette langue de plaine cultivée et les vallons bocagers, des lambeaux viticoles correspondant aux Fiefs Vendéens et quelques exploitations horticoles s'intercalent. L'architecture mélange à la fois le bâti traditionnel du bocage, alliant brique, granite, gneiss et schiste, au bâti de calcaire que l'on retrouve plus traditionnellement à l'ouest dans la plaine. Cette unité est marquée par un important patrimoine de châteaux et de parcs qui mettent en scène les panoramas depuis les promontoires naturels comme le coteau de Chantonnay.

Les dynamiques urbaines et d'activités se polarisent principalement autour de Chantonnay et de manière un peu moins forte autour de la Châtaigneraie. Le paysage de plaine tend à se simplifier. Si le bocage s'ouvre sur les parties les moins pentues du plateau, en revanche la maille de haies résiste dans les vallons. C'est même une tendance à la fermeture des vallons que l'on observe.



1 Le balcon et la plaine de Chantonnay

- Paysage singulier d'une plaine calcaire cultivée ouverte dans un contexte paysager bocager (valorisation de la covisibilité entre les deux lignes de forces du paysage : crête du haut bocage, coteau de Chantonnay)
- Horizon dessiné par le coteau de la faille de Chantonnay marqué par un riche patrimoine de parcs et manoirs qui magnifient l'effet de belvédère face aux collines vendéennes. Architecture calcaire caractéristique sur la sous-unité (patrimoine de fours à chaux)
- Etagement du bâti sur le coteau libérant l'espace de la plaine
- Petites vallées secondaires déclinant l'orientation générale de la faille dans la plaine

2 Le bocage de La Châtaigneraie

- Plateau bocager ondulé semi-ouvert incisé de vallées relativement fermées
- Horizons marqués par les collines vendéennes et le coteau de Chantonnay
- Alternances de vallées et les crêtes intermédiaires de Mouilleron-En-Pareds marquées par d'anciens moulins
- Réseau bocager encore relativement dense au sud de la sous-unité
- Présence importante de petits bois et de la forêt de la Pelissonnière
- Quelques enclaves viticoles avec un patrimoine spécifique et exploitations horticoles

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP0®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

Visuellement, le paysage des marches du Bas-Poitou est clairement délimité par les horizons parallèles, dans une direction armoricaine (nord-ouest/sud-est), des collines vendéennes et du coteau de Chantonnay. De manière plus précise, cette unité paysagère est limitée au nord par la vallée du Petit Lay. Elle s'arrête au pied des collines vendéennes soulignées par l'amont de la vallée du Grand Lay. A l'est les ambiances bocagères vallonnées se continuent vers la région voisine de Poitou-Charentes.



UP45-10-01 Panorama sur le couloir paysager de l'unité depuis el coteau de Chantonnay avec les collines vendéennes sur l'horizon (Chantonnay)

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

Les ambiances paysagères de l'unité se prolongent à l'est vers l'entre plaine et Gâtines décrite dans l'inventaire des paysages de Poitou Charentes.

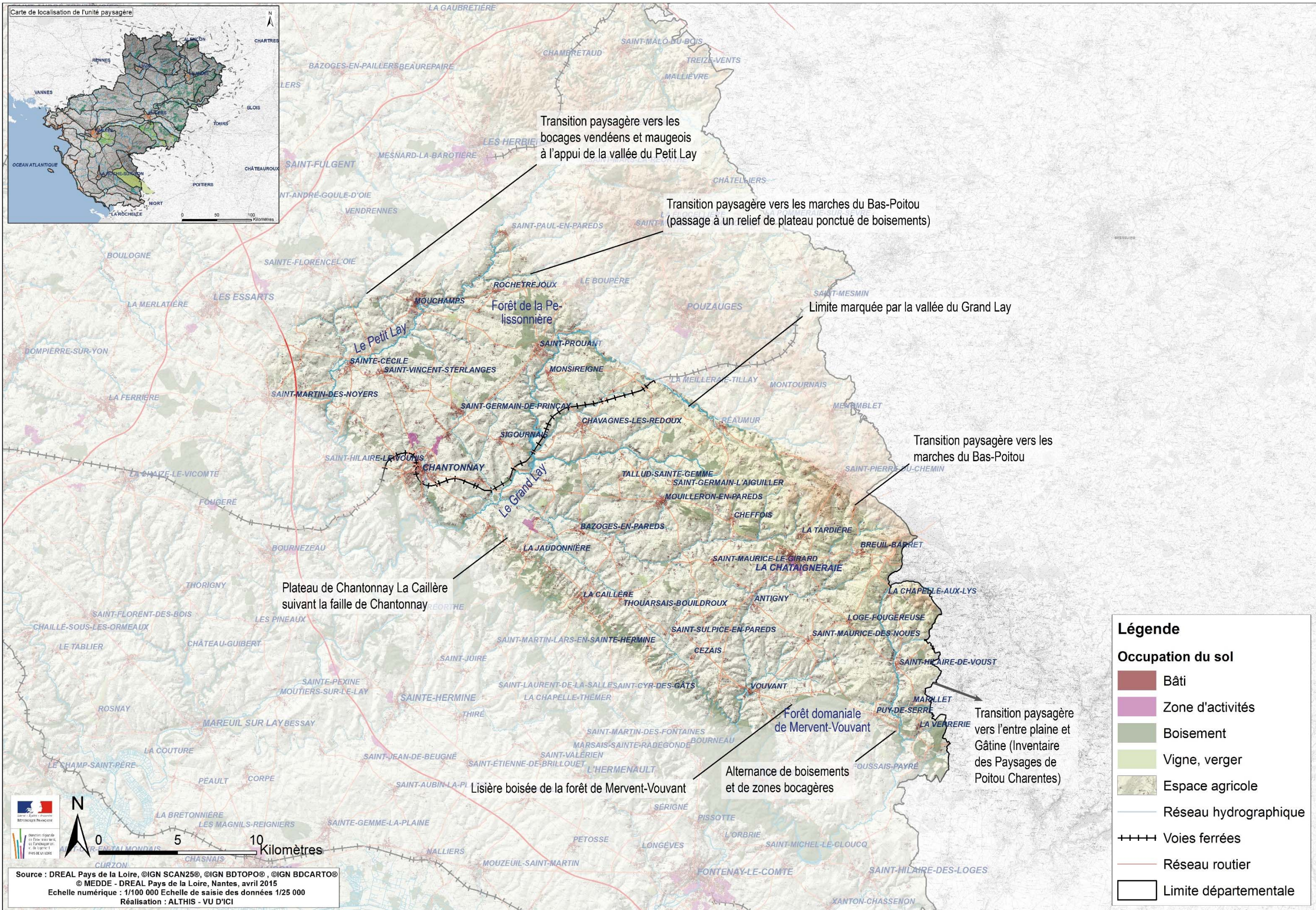
Télécharger la fiche descriptive de l'entre plaine et Gâtines (lien vers : 304L'entrePlaineetGatines)

[Carte des limites des marches du Bas-Poitou](#)

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

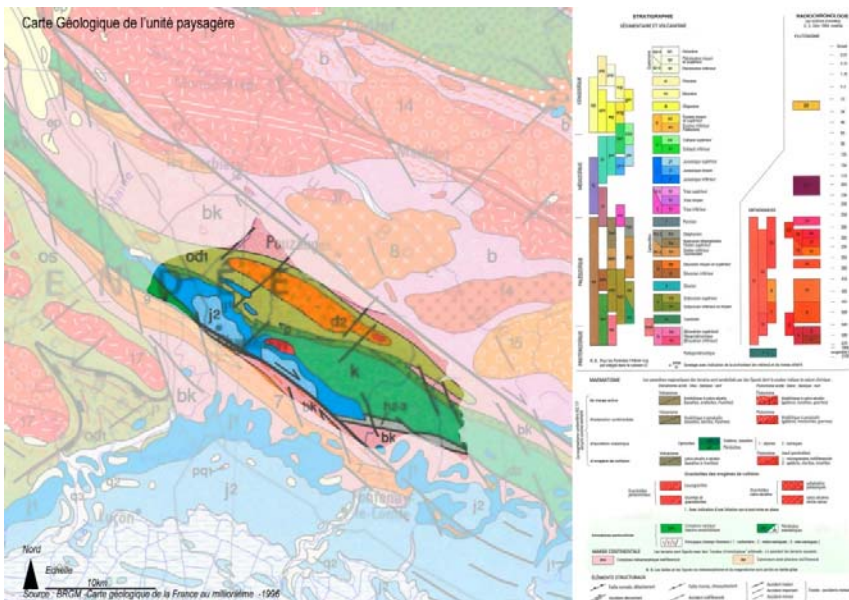
[Lien vers l'inventaire des paysages de Poitou Charentes \(http://www.paysage-poitou-charentes.org/\)](http://www.paysage-poitou-charentes.org/)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)



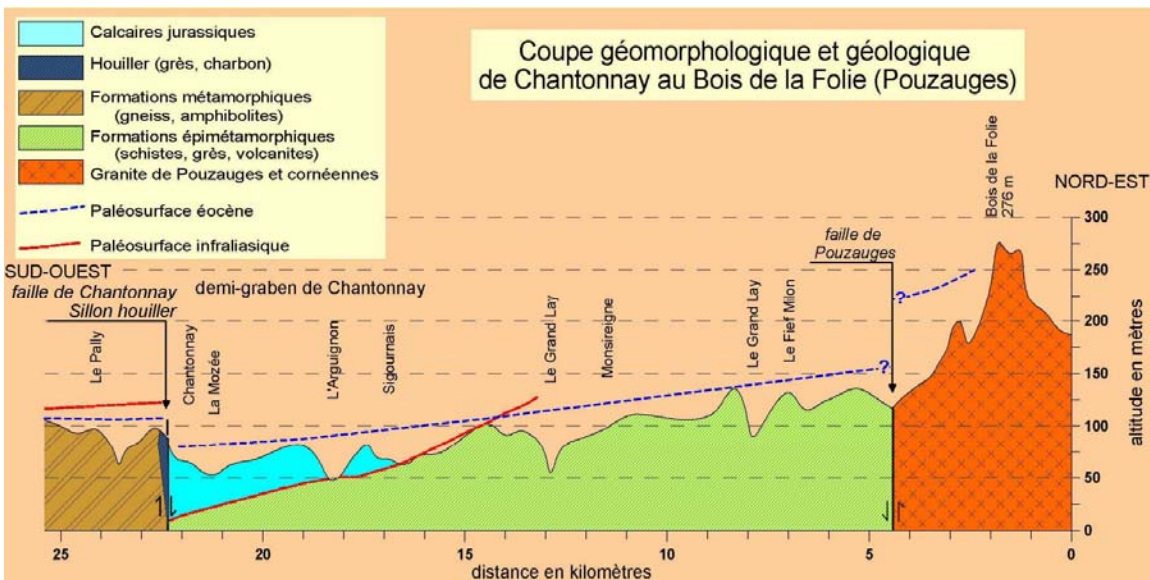
2. Les caractères des marches du Bas-Poitou

2.1 Un paysage orienté par la tectonique sud armoricaine



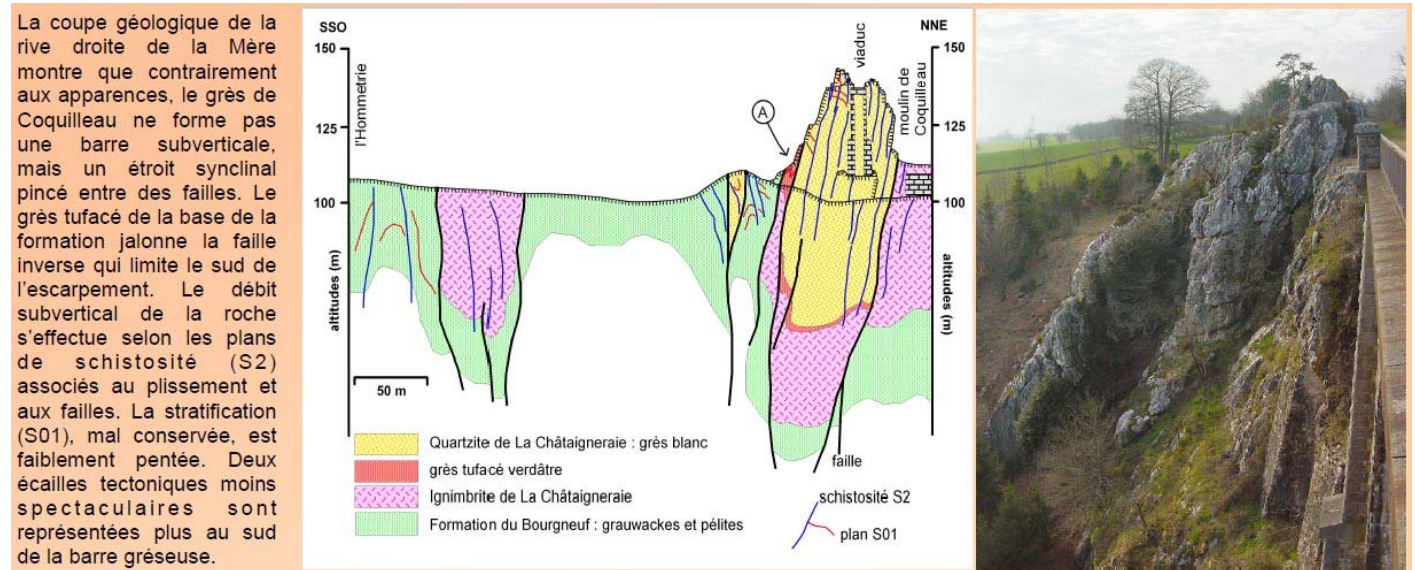
UP45-20-01 Carte géologique de l'unité paysagère

Les plissements sud armoricains ont modelé ce « couloir naturel » qui termine un jeu de failles, qui démarre dans le Morbihan et passe par le Sillon de Bretagne. Ces plissements ont permis aux transgressions jurassiques de remonter jusqu'à Sainte-Cécile amenant des terrains calcaires et sédimentaires dans ce contexte de roches volcaniques et métamorphiques. Cela se traduit dans le paysage par la prédominance de la direction nord-ouest sud-est qui s'exprime par les lignes de coteaux et de chaînes collinaires présentes sur les failles.



UP45-20-01bis Coupe géologique sur le bassin de Chantonnay depuis Pouzauges (source : fiches du patrimoine géologique vendéen – Conseil Général de Vendée)

Cela se traduit également aussi de manière plus subtile sur des lignes de crêtes secondaires suivant la même direction au cœur de l'unité. Elles correspondent à une barre gréseuse (Quartzite) peu altérable, née d'une tectonique d'écaillage (Gilbert Mathieu – 1937). Elle détermine dans le paysage, entre Le Tallud-Saint-Gemme et Coquilleau, un alignement de collines oblongues hérissées de pointements gréseux souvent désignés sous le toponyme de « Rochers » (La Châtaigneraie, Cheffois, Moulleron-en-Pareds).

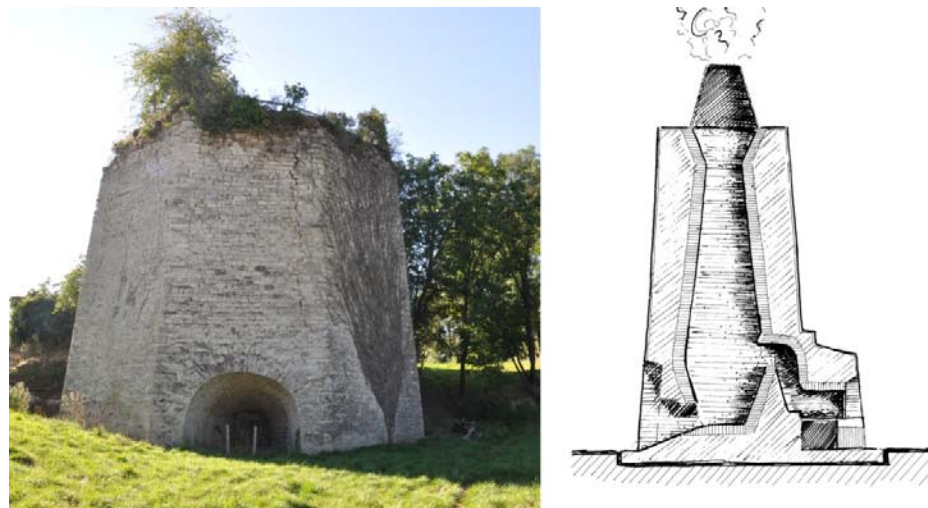


UP45-20-02 Coupe géologique sur l'arête de grès du viaduc du Coquilleau à la Châtaigneraie (source : fiches du patrimoine géologique vendéen – Conseil Général de Vendée)

2.2 Un riche patrimoine minier qui s'appuie sur la faille de Chantonnay

De la houille et du calcaire pour faire de la chaux

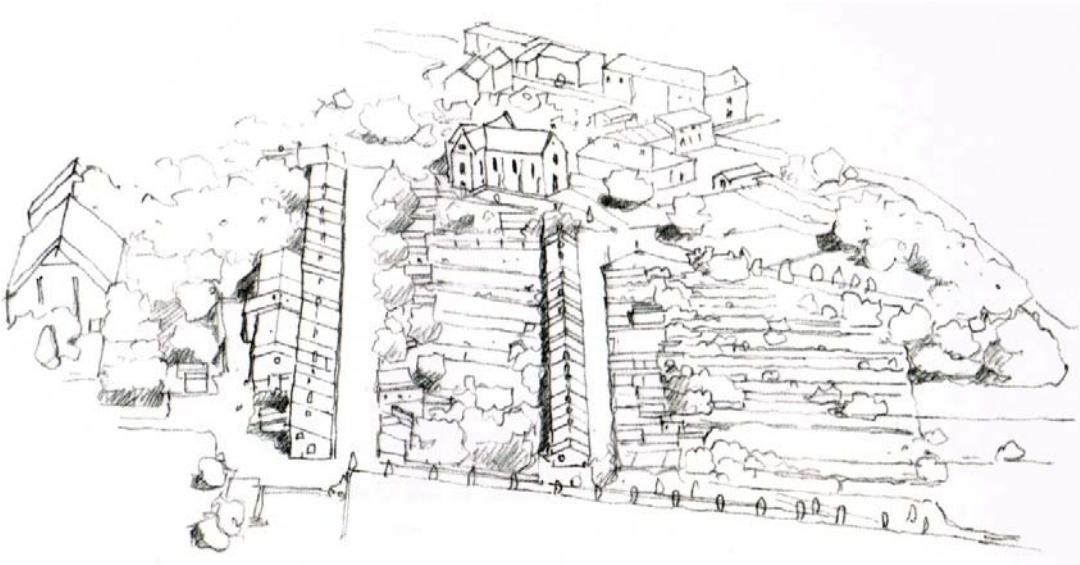
Le charbon était extrait d'une étroite bande houillère qui va de Saint-Laurs (Deux-Sèvres) au lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) et passe par Chantonnay et Faymoreau. Ce « Sillon houiller de Vendée » est bordé au nord-est par le Bassin jurassique de Chantonnay, d'où était tiré le calcaire. La houille extraite servait à alimenter les fours à chaux dont certains subsistent dans le paysage sur la zone calcaire (Chantonnay, Sainte-Cécile). La chaux était utilisée pour amender les terrains siliceux du bocage. Il subsiste encore aujourd'hui une activité de carrière d'extraction de carbonate de chaux lisible dans le paysage à la Jaudonnière.



UP45-20-03 Fours à chaux marquant le paysage de la plaine calcaire (Sainte-Cécile)

Un patrimoine minier bâti encore lisible au sud

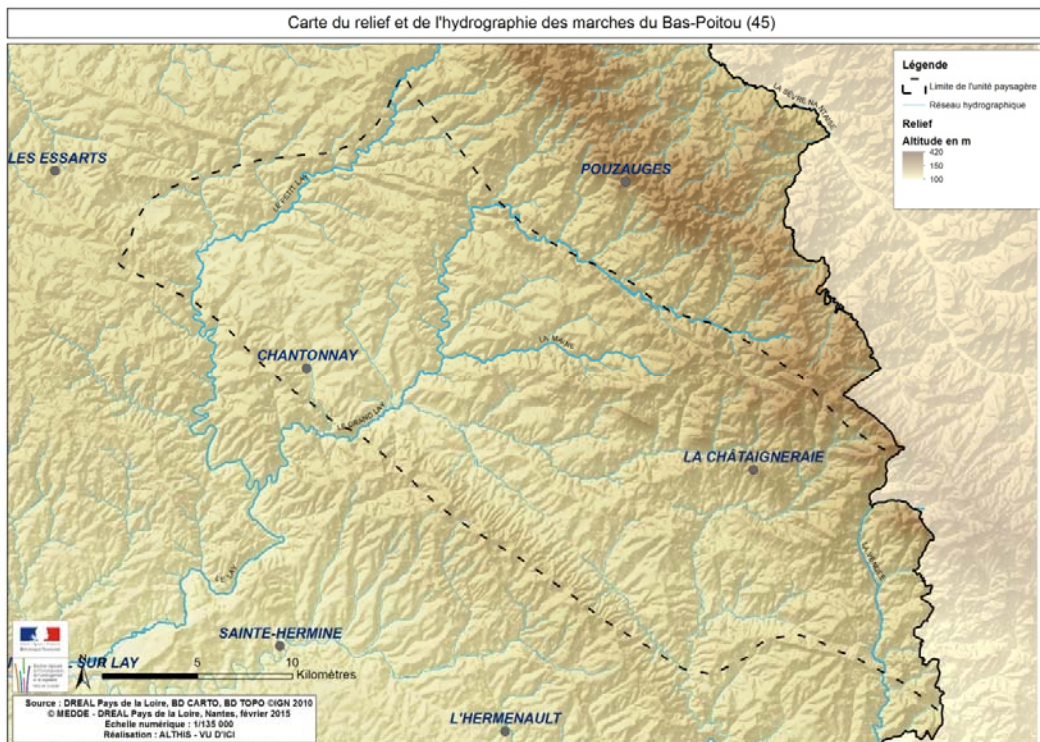
Le Bassin houiller de Faymoreau et Saint-Maurice-des-Noues présente encore aujourd'hui un riche patrimoine témoignant de son passé minier. Ainsi peut-on observer dans le paysage les chevalements qui pointent en dehors des lisières boisées et les bâtiments d'exploitation (unités de criblage et d'agglomération, maison des lampistes, salle des pendus). On retrouve par ailleurs près des zones d'extraction la structure caractéristique des villages de mineurs avec leurs barres de corons.



UP45-20-04 Urbanisation caractéristique du quartier minier de Faymoreau (source CAUE 85)

2.3 Un réseau hydrographique qui modèle ce paysage

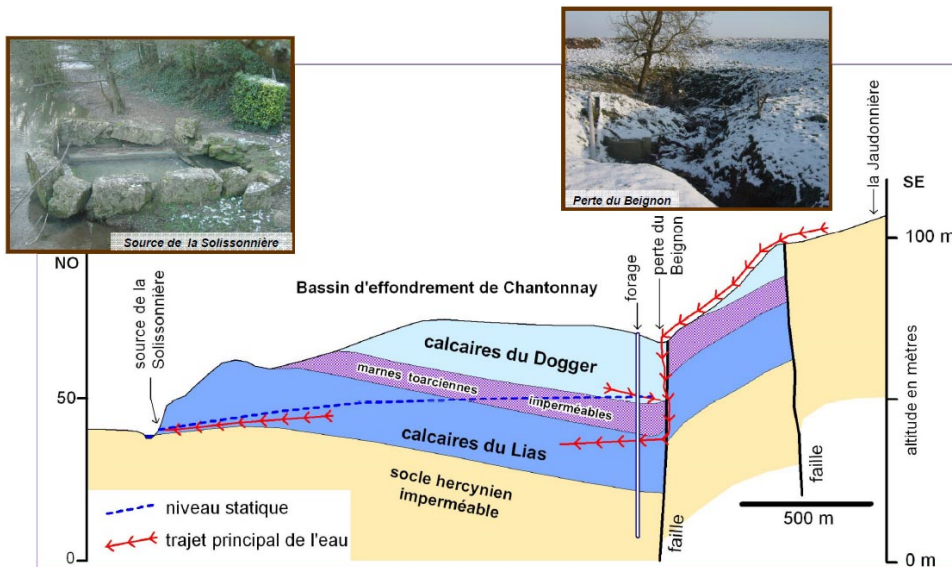
Des vallées secondaires qui amplifient l'orientation générale du relief



UP45-20-05 Carte du relief et du réseau hydrographique de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou

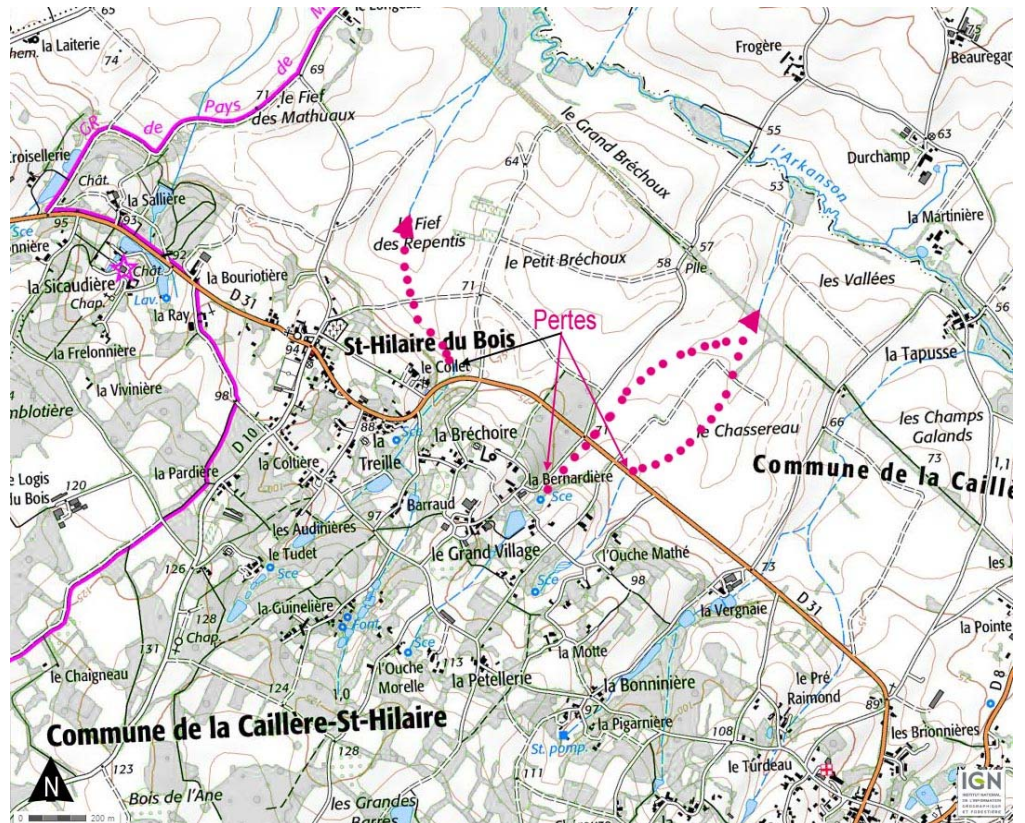
Les cours d'eau principaux (Grand et Petit Lay, Vendée) se fraient difficilement un chemin en creusant des vallées accentuées et méandreuses dans une direction nord-est sud-ouest. Les vallons secondaires qui les irriguent suivent quant à eux la direction générale imprimée par la géologie ce qui, par érosion, a tendance à accentuer les effets de relief dans cette direction. De fait ce parallélisme met en exergue des crêtes plus ou moins importantes qui découpent différents plans successifs devant l'horizon donnant cette impression de marches.

Une disparition localisée de l'eau dans le paysage



UP45-20-06 Coupe géologique montrant la circulation de l'eau sur le coteau et la plaine de Chantonnay (source : fiches du patrimoine géologique vendéen - Conseil Général de Vendée)

La combinaison des roches métamorphiques et sédimentaire au niveau de la Faille de Chantonnay se traduit par une circulation de l'eau particulière dans le paysage, à l'instar des phénomènes observés sur la plaine du Bas-Poitou. Les eaux ruisselant sur le coteau de Chantonnay disparaissent dans la faille éponyme pour ressurgir dans des sources plus au nord en limite des calcaires jurassiques. C'est le phénomène de pertes. Si la rectitude du coteau donne l'impression d'un versant de vallée il est en fait directement lié à la présence de la faille et l'eau y circule de manière perpendiculaire pour être récupérée plus bas dans les petits vaux du Loing, de l'Arkanson et de l'Arguignon. Ce secteur présente ainsi un riche patrimoine de petites constructions vernaculaires liées à l'eau (lavoirs, sources...)



UP45-20-07 Carte de détail des pertes et sources sur la faille de Chantonnay à Saint-Hilaire-des-Bois (source IGN scan 25)

2.4 Un paysage entre bocage et plaine



UP45-20-08 Un gradient bocager marqué par une agriculture dynamique (Mouilleron-en-Pareds)

Un paysage façonné par une agriculture dynamique

La présence d'un tissu agricole très dynamique et d'industries agroalimentaires contribuent à un dynamisme rural très lisible dans le paysage. Si la trame bocagère garde encore une belle densité dans les vallons les plus encaissés, en revanche la maille est beaucoup plus ouverte sur les plateaux et quasi rélictuelle sur la plaine. D'ouest en est, on lit comme un gradient dans le paysage entre les grands champs géométriques ouverts ponctués d'arbres isolés ou interrompus par les ripisylves de la plaine calcaire et les grandes prairies bocagères dont la maille de haies se densifie à l'approche du haut bocage et dans le secteur plus vallonné au nord-est (secteur de la Châtaigneraie). La présence de nombreux bâtiments d'élevage hors sol qui s'implantent à l'appui des anciens hameaux est particulièrement lisible dans ce paysage où la maille des haies s'ouvre. Ils peuvent être d'autant plus prégnants dans le paysage que leurs couleurs sont vives ou leur intégration parfois difficile dans la pente des coteaux.



UP45-20-10 Des moulins en repère sur les crêtes au cœur de l'unité paysagère (Mouilleron-en-Pareds)

Un patrimoine rural varié témoignant une richesse agricole ancienne

Cette richesse agricole liée à la polyculture élevage est ancienne et se lit dans le paysage non seulement par la présence d'un riche patrimoine de châteaux et manoirs, mais aussi, de plusieurs ordres religieux (Prieuré de Grammont à Saint-Prouant, Abbaye de la Braudière, Abbaye de Trizay à proximité) qui contribuent à organiser l'espace rural en périphérie. On trouve encore aujourd'hui de nombreux moulins à eau sur les rivières, et moulins à vent notamment sur les collines centrales de l'unité (Moulins des Rochers de Mouilleron en Pareds).



UP45-20-09 Des châteaux et demeures bourgeoises qui ponctuent la crête dominant la plaine (La Caillère-Saint-Hilaire – source CAUE 85)

2.5 Des enclaves viticoles et horticoles qui ponctuent le paysage



UP45-20-11 Coteau viticole ouvrant sur le paysage de Sainte-Cécile

Sur le secteur nord des marches du Bas-Poitou (Mouchamps, Sainte-Cécile, Saint-Germain-de-Prinçay, Sigournais, Chantonay), de nombreux « fiefs » (propriétés viticoles) sont présents depuis le Moyen-Age. Sur le coteau ensoleillé de la vallée du Petit-Lay et sur le plateau remembré, plusieurs grands fiefs marquent encore ponctuellement le paysage. Ils structurent la pente et la soulignent avec l'alignement et le rythme des rangs de vignes, parfois ponctués de petites maisons de vignes.



UP45-20-12 Les planches de pépinières qui s'immiscent dans le réseau bocager à l'ouest de la Châtaigneraie (source orthophoto 2010)

De même sur le secteur de la Châtaigneraie, la présence d'une importante pépinière marque le paysage des vallons par le rythme des plantations arborées et la géométrie des planches de cultures.

2.6 Des villages étagés sur les vallées aux ambiances pittoresques



UP45-20-13 Centre bourg dense et étagé de Mouilleron-en-Pareds

Afin de bénéficier de l'ensoleillement naturel et de la proximité de l'eau, la majeure partie des bourgs des marches du Bas-Poitou s'étagent sur le versant exposé sud des vallées. Sur le coteau de Chantonnay, même si l'exposition est plutôt nord-est, les bourgs et un habitat diffus à l'appui de petits vallons secondaires qui découpent le coteau, s'étagent sur la pente.

La configuration du relief « en couloir visuel » avec des petits promontoires et des flancs de vallées ont fait de ce secteur de frange entre Poitou, Anjou et Bretagne, un point de surveillance militaire privilégié. On retrouve ainsi dans la silhouette de plusieurs bourgs l'allure massive de donjon défensif comme Bazoges-en-Pareds ou les ruines de châteaux médiévaux.



UP45-20-14 Donjon de Bazoges-en-Pareds, un signal au cœur de la plaine

2.7 Une concentration particulièrement importante de châteaux, manoirs et parcs.

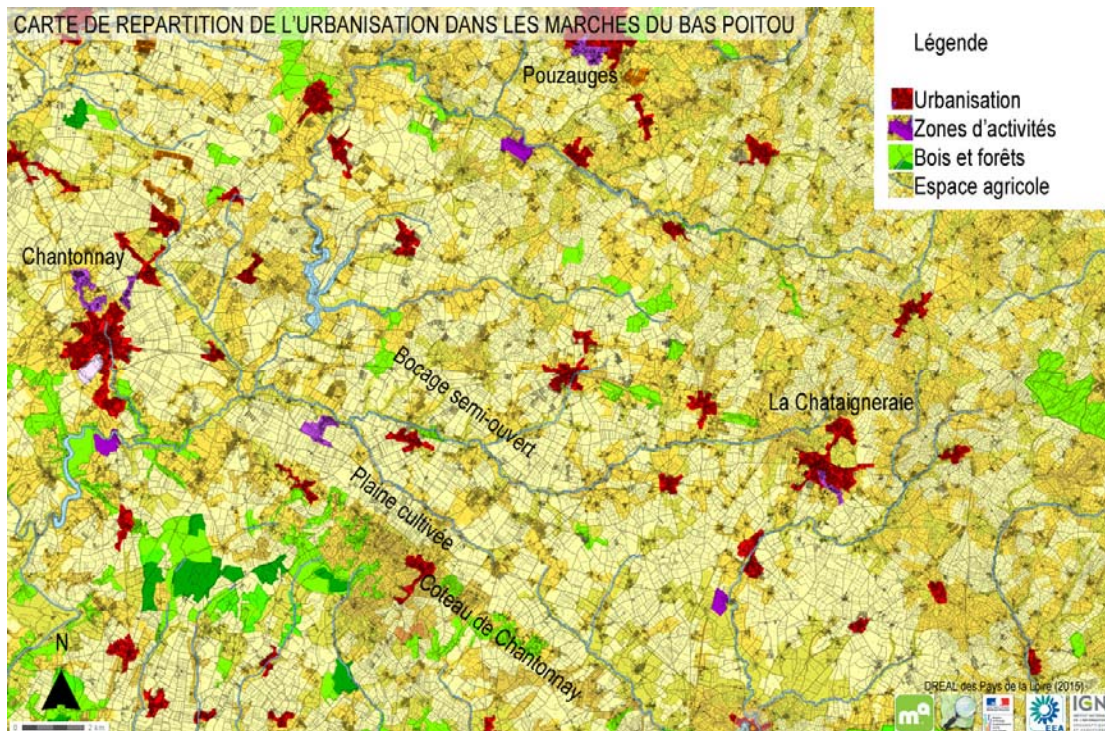


UP45-20-15 Un patrimoine de châteaux et parcs qui bénéficie de l'exposition du coteau sud et magnifie ce dernier (La Caillère-Saint-Hilaire)

Profitant des vues panoramiques sur la campagne environnante, de nombreux châteaux et manoirs (du XVIII et surtout du XIXème siècle) entourés de parcs à l'anglaise caractéristiques du XIXème, se sont implantés sur le coteau entre Chantonnay et Vouvant. Ils participent à sa mise en scène et valorisent les longues perspectives sur la campagne avec pour horizon les collines vendéennes. Depuis la plaine et le bocage en contrebas, la silhouette des conifères ornementaux de leur parc se distingue particulièrement dans la frange boisée qui ourle le coteau. D'autres domaines de ce type ponctuent également les principales vallées de l'unité.

2.8 Une implantation bâtie différente entre plaine ouverte et vallons bocagers

Un bâti qui s'organise autour de la plaine calcaire



UP45-20-16 Carte de répartition de l'urbanisation autour de la plaine cultivée et à l'appui des coteaux (source Corinne Land Cover – cadastre)

Compte tenu du potentiel des sols sur la petite langue calcaire, l'ensemble des implantations bâties s'est faite plutôt en périphérie des champs cultivés. Le bâti rural s'implante le plus souvent en hameaux importants structurés sur le pied de coteau ou s'articulant sur la vallée l'Arkanson. La maison d'habitation et les dépendances s'implantent de manière éclatée, reliées le plus souvent par des murs de calcaire apparents qui isolent une cour abritée des vents. Associés aux toitures en tuile canal (à 2 ou 4 pans) les murs de calcaire, avec aux encadrements de gros blocs appareillés, se distinguent par leurs teintes chaudes et lumineuses dans le paysage.

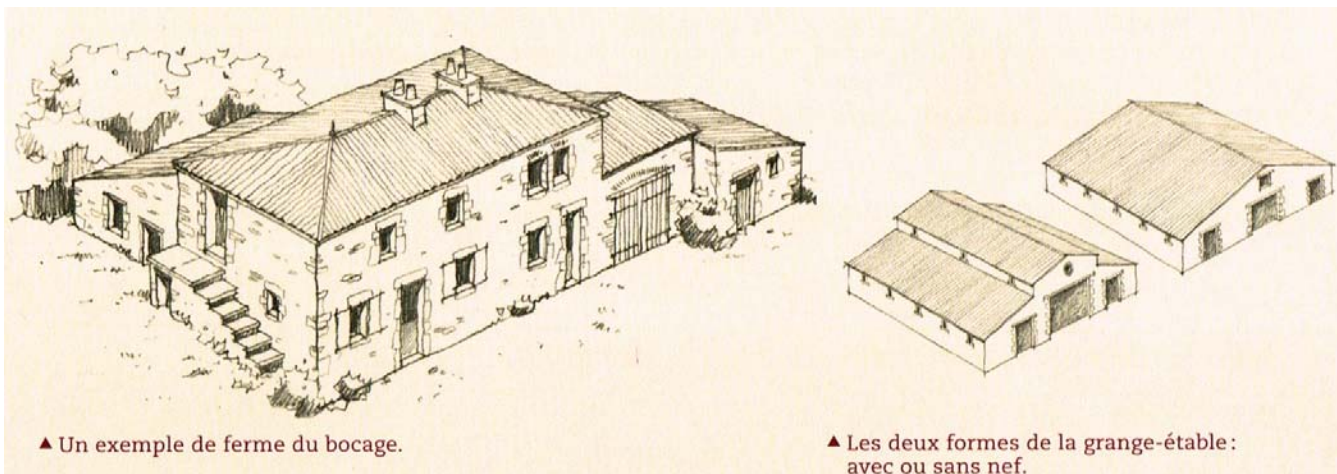


UP45-20-16bis Un bâti aux teintes chaudes qui marque la frange de la plaine calcaire

Un bâti diffus qui s'étage dans les vallées du bocage

Sur les petits plateaux et les vallées bocagères, on retrouve la composition du bâti diffus caractéristique du haut bocage voisin. Ainsi la ferme du bocage, aux activités de cultures et d'élevage, s'organise de deux façons :

- Suivant le modèle des métairies, la maison d'habitation imposante, flanquée de la grange étable et des dépendances, offre une façade sud sur cour avec une vue dégagée. Cette cour permet de créer un espace de travail préservé des vents et toujours sec (du fait de son exposition sud). La maison s'inspire souvent du logis avec ses ouvertures régulières distribuées et homogènes souvent encadrées de granit de taille ou parfois de calcaire. L'ensemble joue en général de manière assez équilibrée avec la topographie pour protéger les espaces extérieurs et bénéficier des vues remarquables.



▲ Un exemple de ferme du bocage.

▲ Les deux formes de la grange-étable : avec ou sans nef.

UP45-20-17 Structure type de la métairie et de la grange du bocage (source CAUE 85)

- Sur les fermes les plus isolées, la maison d'habitation, souvent modeste, et les dépendances s'implantent de manière éclatée dessinant une cour plus asymétrique que dans le modèle précédent.



UP45-20-18 Structure type des fermes isolées dans l'unité (Chantonay)

2.9 Une desserte des infrastructures plutôt périphérique de l'unité



UP45-20-19 Présence marquante, dans le bocage vallonné, de la RD 752 au sud de Pouzauges

Les marches du Bas-Poitou ne présentent pas véritablement de grandes infrastructures de desserte mais présentent un maillage routier rural très structuré qui permet d'accéder relativement facilement à l'ensemble du territoire. L'aménagement cette dernière décennie des voiries départementales sur le triangle Chantonnay, Pouzauges / Les Herbiers et la Châtaigneraie a accentué l'emprise dans le paysage de ces voies, par leur recalibrage (en plan et en altimétrie). La mise en place de contournements de bourgs a également apporté une autre lecture des paysages urbains (valorisation des franges urbaines, effets d'aspiration des activités sur les giratoires de connexion). Les autoroutes sont principalement présentes en périphérie nord et ouest de l'unité paysagère ce qui tend à concentrer la pression de développement sur ces secteurs.

2.10 Deux pôles urbains qui concentrent les activités

Compte tenu du maillage viaire territorial, le développement des activités s'est principalement concentré sur les deux pôles de Chantonnay et de la Châtaigneraie. Le modèle de l'usine à la campagne décrit dans l'unité voisine du bocage vendéen et maugeois se vérifie aussi sur ce territoire mais à une échelle peut être un peu moindre : les entrées de bourgs sont marquées par des zones artisanales et économiques. La cité de Puybelliard, dont Chantonnay constituait au départ les faubourgs, était depuis l'époque médiévale un centre drapier reconnu et une place de foire importante plaçant la production locale à la croisée des grandes routes commerciales nationales. Cette richesse se lit encore aujourd'hui dans l'important patrimoine bâti de maisons de maîtres et de parcs dans l'ancienne cité et la campagne environnante.



UP45-20-21 Un paysage périurbain de zones d'activités (Chantonnay)

Aujourd'hui, les pôles industriels et de services valorisent la filière agricole locale avec notamment la prédominance de l'industrie agro-alimentaire. Les entrées de villes des deux pôles principaux sont ainsi marquées par d'importants ensembles de bâtiments industriels.

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [Les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des marches du Bas-Poitou

L'histoire géologique conduit à une réelle diversité de substrats rocheux dans un espace restreint, qui se traduit aujourd'hui par un paysage à deux facettes qui coexistent dans un même espace visuel. Il correspond à l'association de grandes cultures et de polyculture-élevage. Cette complémentarité sur un petit territoire a fait la richesse de ce dernier. On distingue ainsi deux sous-unités paysagères :

- Le balcon et la plaine de Chantonnay
- Le bocage de la Châtaigneraie

[Lien vers la Carte de l'unité et des sous-unités paysagères des marches du Bas-Poitou](#)

3.1 Le balcon et la plaine de Chantonnay

Ce paysage de plaine calcaire cultivée de grands champs ouverts se singularise particulièrement dans un contexte paysager bocager. Cette ouverture permet de valoriser la covisibilité entre les deux lignes de force du paysage: la crête du haut bocage, le coteau de Chantonnay. De petites vallées secondaires, l'Arkanson, le Loing et l'Arguignon, déclinent l'orientation générale de la faille dans la plaine. Elles se distinguent par leur ripisylve ponctuée de peupliers et la présence ponctuelle de petites prairies humides souvent cadrées de haies taillées basses.



UP45-30-01 Paysage horizontal de grandes cultures de la petite plaine calcaire (Saint-Cécile)

L'horizon est nettement dessiné par le coteau de la faille de Chantonnay. Ce dernier est marqué par un riche patrimoine de parcs et manoirs qui magnifie l'effet de belvédère face aux collines vendéennes. L'architecture calcaire est caractéristique sur la sous-unité. On notera également la présence d'un important patrimoine de fours à chaux, de moulins souvent en ruines, qui ponctuent la plaine. Le bâti s'étage principalement sur le coteau sud ou à l'appui des petites vallées libérant l'espace cultivable de la plaine.

UP45-30-02 Des moulins en repère sur le paysage en bord de plaine (Sainte-Cécile)



3.2 Le bocage de la Châtaigneraie



UP45-30-03 Un paysage vallonné au bocage dense (Mouilleron-en-Pareds)

Cette sous-unité paysagère regroupe des petites collines et des plateaux bocagers ondulés, semi ouverts et incisés de vallées relativement fermées. La direction armoricaine (nord-ouest / sud-est) est relayée dans le paysage par l'alternance de vallées et les crêtes intermédiaires de Mouilleron en Pareds à la Châtaigneraie marquées par d'anciens moulins.

Quelques enclaves viticoles, avec un patrimoine spécifique de maisons de vignes, sont perceptibles et renvoient à la culture viticole des fiefs vendéens. De même la présence d'une importante pépinière rythme le paysage et se détache dans le contexte paysager de la Châtaigneraie.



UP45-30-04 Structure urbaine remarquable du centre bourg de Vouvant dominant les méandres de la Mère

S'étageant entre plateaux et vallées les bourgs gardent souvent une ambiance pittoresque et donnent l'impression d'être mis en scène dans ce paysage vallonné. De même, les nombreux châteaux et leur parc boisé accompagnant souvent un grand plan d'eau se distinguent particulièrement dans le bocage. C'est notamment le cas de l'ancienne cité médiévale de Vouvant qui s'étage au creux d'un méandre de la Mère et qui par son riche patrimoine culturel (à la fois bâti et immatériel, village de peintres) ouvre l'imaginaire sur les terres de la fée Mélusine aux portes de la forêt de Mervent-Vouvant (lien vers www.accueil-vendee.com/communes/vouvant/)

Le réseau bocager, encore relativement dense au sud de la sous unité, est marqué par la présence importante de petits bois et de la forêt de la Pelissonnière. Ces derniers referment ponctuellement l'espace et contribuent à la dynamique visuelle de perception de ce paysage.

Cette sous-unité est une véritable interface paysagère subtile entre les vallons du haut bocage vendéen au nord et la plaine ouverte du Bas-Poitou au sud. Cela se traduit notamment par la présence autour des bourgs d'une ceinture bocagère à la trame assez dense y compris sur ceux proches de la plaine.



UP45-30-05 Paysage bocager dense en frange de plaine à Bazoges-en-Pareds

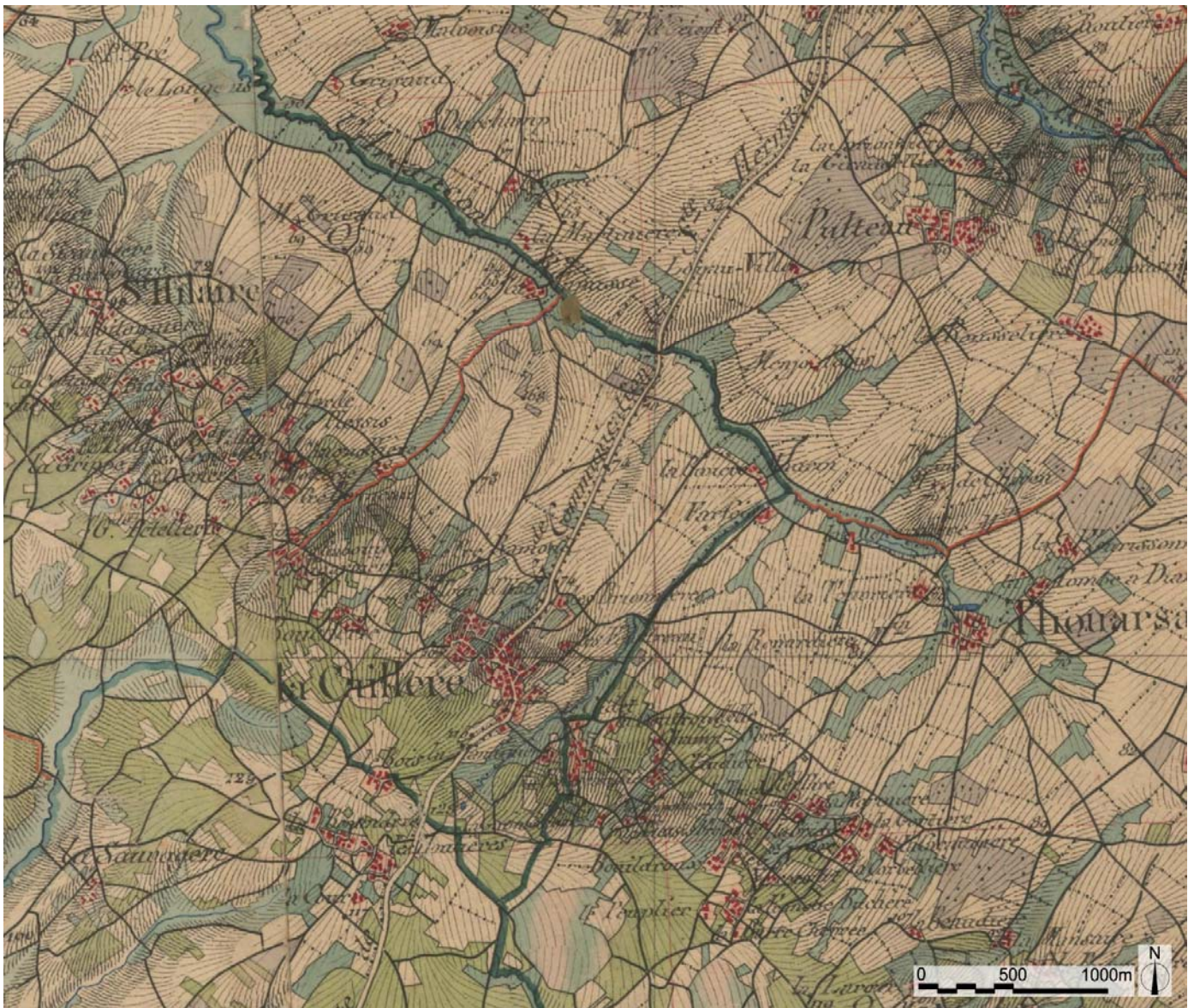
4 Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale :

[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution du secteur de La Caillère

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.



UP45-04-ETAT MAJOR : La Caillère – Carte d'état-major (1840)- (SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Une implantation originelle diffuse sur le coteau de Chantonay

La formation originelle de la Caillere s'établit sur le coteau de Chantonay, en surplomb du ruisseau de l'Arkanson qui coule au pied de son versant nord. Les premières implantations s'organisent de manière diffuse par petits agglomérats répartis tout au long du coteau avec une structure plus homogène au croisement de l'une des routes reliant Chantonay à Fontenay-le-Comte et Sainte-Hermine à Mouilleron-en-Pareds puis Cerizay. Ce choix d'implantation ancienne s'explique notamment par une combinaison convoitée entre présence de l'eau et vertus défensives. Le secteur avoisine également les nombreux châteaux et manoirs qui se sont implantés sur le coteau entre Chantonay et Vouvant entre le XVIIIème et le XIXème siècle. Les lits de l'Arkanson et du Loing rassemblent également une partie des implantations mais de manière moins significative.

L'ouverture paysagère de la plaine agricole

La comparaison des photographies aériennes de 1959 et de 2013 montrent une ouverture assez marquée des paysages agricoles situés au nord du coteau sur la plaine de Chantonay. Initialement organisé sur un petit parcellaire accompagné d'un maillage bocager assez riche, le paysage s'ouvre progressivement sous le double mouvement d'un regroupement parcellaire accompagné d'une déstructuration lente du tissu bocager. Parallèlement à cette évolution, le paysage des champs ouverts voit la progression de l'installation de bâtis agricoles dont la visibilité est, de fait, renforcée.

Une tendance à la fermeture des vallées

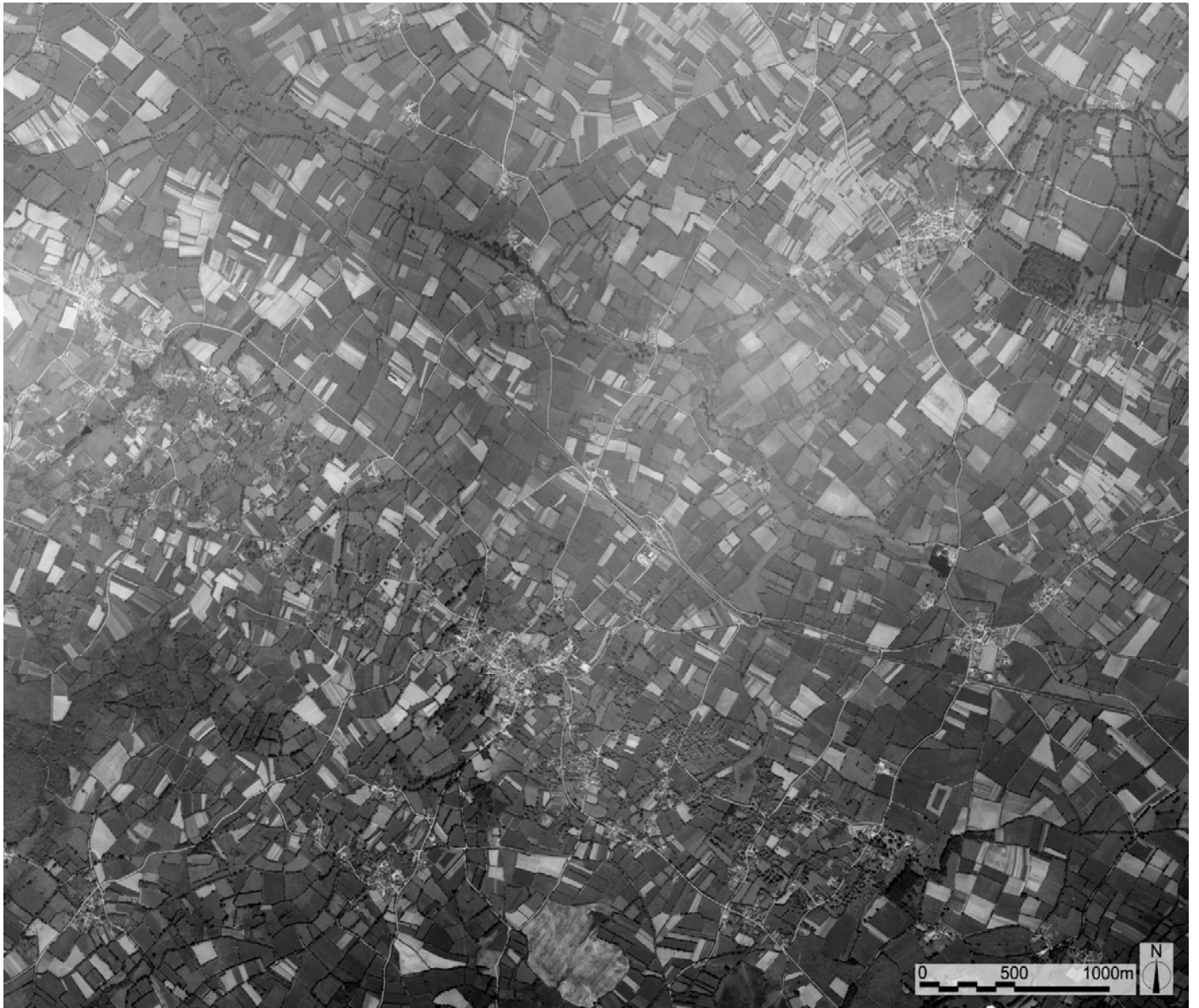
En contrebas du coteau de Chantonay, parallèles à ce dernier, les vallons des cours d'eau du Loing et de l'Arkanson sont l'objet d'une fermeture progressive, contrastant avec l'ouverture des paysages environnants. Localement, et particulièrement aux abords de l'Arkanson, ce sont littéralement de petits boisements qui se sont reformés. L'ancienne ligne de chemin de fer, qui suit la vallée de l'Arkanson par le Sud, est également le support d'un développement de boisements linéaires qui participe à renforcer l'effet visuel de couloirs paysagers orientés Nord-Ouest / Sud-Est (Arkanson - ligne de chemin de fer - coteau).

Le maintien d'un maillage bocager dense sur le coteau

Le paysage du coteau de Chantonay se distingue par la permanence de sa couverture bocagère dense. Ici, les nécessités liées à l'urbanisation, au développement de l'activité agricole ou des infrastructures diverses, n'a pas que peu influé le tissu existant. Au contraire, dans la logique des tendances observées dans les vallons situées au nord du coteau, on assiste parfois à une fermeture des paysages avec une densification des haies et un épaississement des bois existants. Le réseau bocager, outre son usage agricole, s'illustre également par l'écrin paysager qu'il constitue pour les secteurs résidentiels.

Un développement entre urbanisation diffuse et continuités urbaines

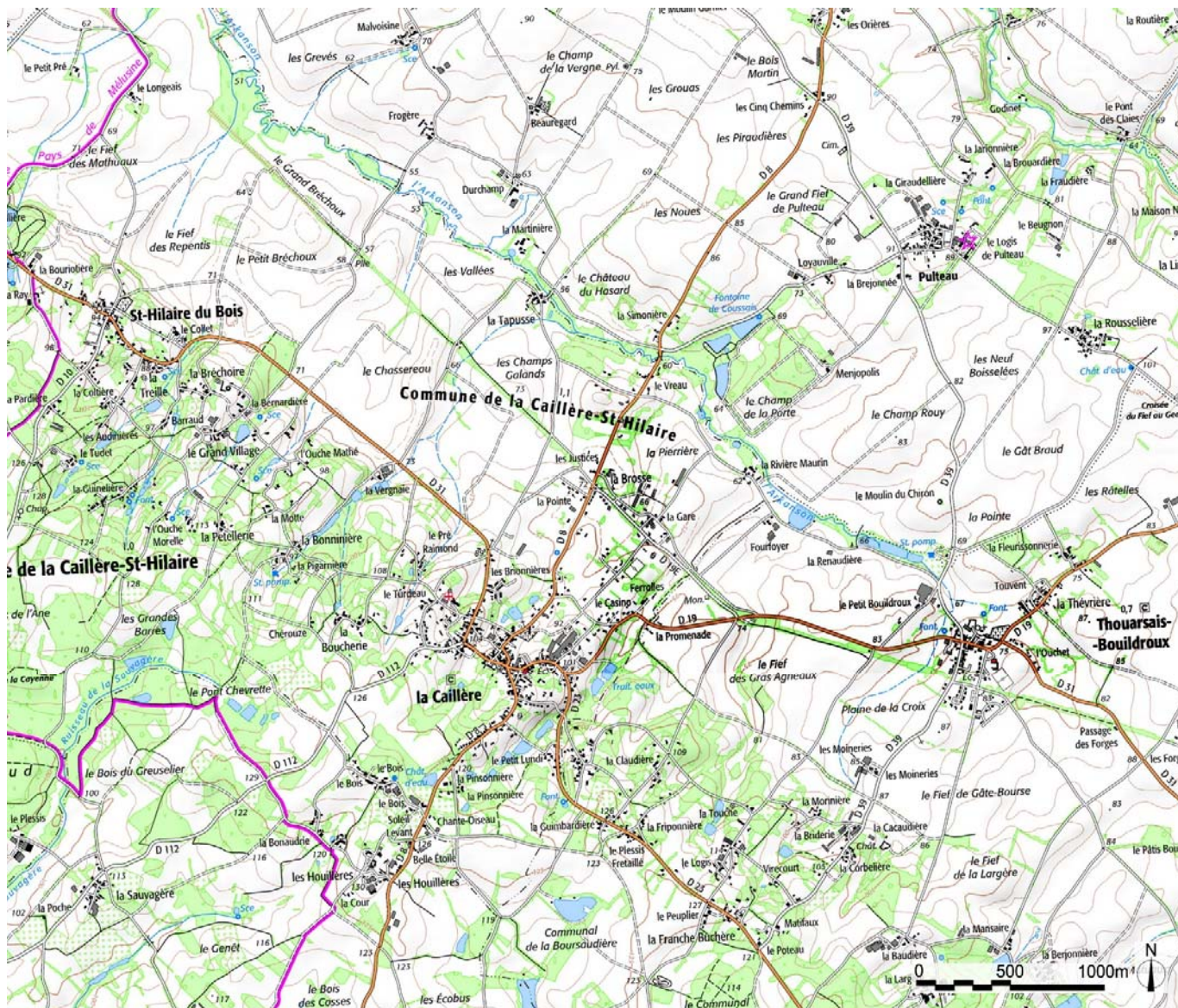
La tradition des implantations disséminées sur le coteau de Chantonay se poursuit sur le secteur de la Caillère, mais la majeure partie du développement s'effectue en continuité du bourg. Cela s'illustre essentiellement le long de l'axe historique Nord-Sud, mais aussi vers l'ensemble du réseau viaire, en étoile à partir du bourg. Le développement linéaire vient rejoindre l'Arkanson, s'appuyant notamment sur le pôle de l'ancienne gare du secteur de la Brosse. Cette urbanisation perpendiculaire à la vallée vient créer une nouvelle fermeture paysagère. Par ailleurs, la distinction entre espace urbanisé et espace agri-naturel est difficilement visible du fait des continuités paysagères qui se maintiennent grâce au prolongement du maillage bocager de l'espace aggloméré.



UP45-03-ORTHO_1959 – La Caillère – Orthophoto 1959 - (BD ORTHO Historique 1959)

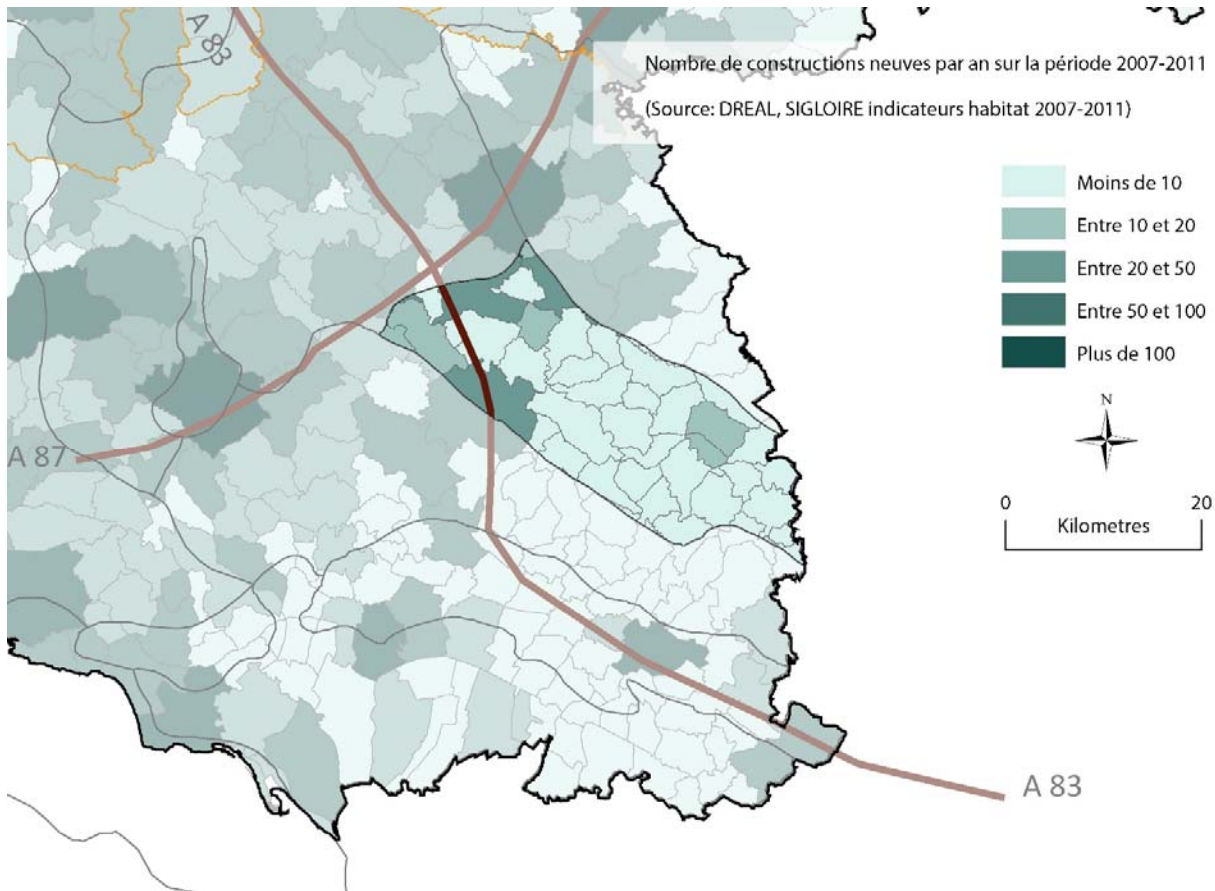


UP45-03-ORTHO_ - La Caillère – Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)



UP45-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de La Caillère-(SCAN 25)

4.2 Dynamiques de pressions urbaines



UP45-40-DYN Les dynamiques constructives à l'échelle de l'unité sur la période 2007-2011 montrent un contraste entre l'ouest où les dynamiques sont plus soutenues et l'est où elles sont plus modérées (Source : DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Les dynamiques constructives de l'unité paysagère sont relativement modérées. Il y a toutefois un contraste fort entre la frange Ouest de l'unité, le long de l'autoroute A83, et à proximité de l'A87, notamment sur la polarité de Chantonnay, où des dynamiques importantes sont observées, et le reste de l'unité, où, dans la logique des tendances vécues dans le sud-est du département, les dynamiques sont peu marquées.

L'émergence d'un paysage périurbain de transition au niveau des polarités

A l'échelle de l'unité des marches du Bas Poitou, les dynamiques constructives les plus importantes sont liées au développement des principales polarités : Chantonnay et La Châtaigneraie. Ces deux formations connaissent ainsi une extension de l'urbanisation sous forme pavillonnaire qui contribue à atténuer les limites entre l'urbain et le rural.



UP45-40-01 Au niveau des polarités (ici Chantonay), les extensions pavillonnaires se diffusent sur l'espace rural (2013)

Contrairement au modèle ancien dans lequel l'implantation des constructions était à l'alignement sur la rue avec des implantations resserrées, les formes urbaines récentes, sur le modèle du lotissement, se caractérisent par une composition au sein de laquelle la rue n'est plus l'élément structurant mais se met au contraire au service des constructions nouvelles, créant un système viaire non hiérarchisé.

4.3 Un développement des infrastructures qui favorisent le développement des activités au niveau des polarités

Le renforcement des infrastructures routières

L'unité paysagère des marches du Bas-Poitou se distingue notamment par la quasi-absence d'axes structurants d'échelle supra-locale. En effet, l'axe autoroutier A83 ne fait qu'empiéter l'extrémité occidentale, et ne constitue pas de fait un élément marquant du paysage de l'unité. Néanmoins le maillage viaire rural bien structuré de ce territoire s'est vu amélioré ces dernières décennies par le développement des liaisons entre les polarités de Chantonay, La Châtaigneraie et Pouzauges/Les Herbiers, contribuant ainsi à inscrire plus profondément ces axes dans le paysage. L'inscription des infrastructures routières dans le paysage des marches du Bas-Poitou est davantage prégnante au niveau des polarités avec le développement des contournements de bourgs, qui marquent une limite au développement urbain.



UP45-40-02 Les axes de contournement de bourg et les giratoires associés créent de nouveaux lieux stratégiques pour l'implantation des bâtiments d'activités et des équipements publics structurants (Chantonnay – 2015)

Symptomatiques de cette évolution, les cas de Chantonnay et de La Châtaigneraie illustrent l'empreinte paysagère de ces nouveaux aménagements régulièrement accompagnés d'installations connexes, du type équipements publiques, aire de stationnement ou bâtiments d'activités.

Des dynamiques d'activités polarisées autour des principaux pôles



UP45-40-05 Le développement des zones d'activités marque le paysage des périphéries du bourg ancien (La Châtaigneraie – 2015)

Dans la continuité des développements urbains résidentiels vécus au sein de l'unité paysagère, l'aménagement des zones d'activités se structure également autour des polarités de Chantonnay et de La Châtaigneraie. Caractérisant les entrées de ville, les implantations récentes liées aux activités industrielles, artisanales et commerciales profitent des opportunités générées par les axes de contournement pour améliorer leur exposition visuelle et leur accessibilité. Aux volumes imposants des bâtiments d'activités s'ajoutent les affichages publicitaires aux échelles disproportionnées.



UP45-40-06 Développement des zones d'activités le long d'une voie de contournement (Chantonay - 2015)

4.4 Le développement d'infrastructures particulières au territoire

Le réseau hydrographique dense constitue l'une des caractéristiques paysagères importantes de l'unité des marches du Bas-Poitou, avec en point d'orgue les cours du Petit et du Grand Lay qui traverse l'unité dans un sens nord-est – sud-ouest.



45-40-03 Source : Vendée Eau - dans Bien construire en pays de Pouzauges (CAUE 85)

Le second fait l'objet d'une retenue d'eau particulièrement imposante, faisant émerger un paysage singulier sur le secteur de Rochereau. Le Grand Lay, le ruisseau de Chantefoin et la Maine se rejoignent au Sud-Est du Pays de Pouzauges pour former la retenue de Rochereau. Créée en 1980, le barrage de Rochereau couvre une superficie de 127 hectares à son niveau d'eau maximal. L'usine produit 12 000 m³ d'eau par jour et permet d'alimenter en eau potable 50 000 à 60 000 personnes.



UP45-40-04 Retenue d'eau du Grand Lay dans le secteur de Rochereau (Bazoges-en-Pareds – 2015)

4.5 Une ouverture progressive mais limitée des paysages qui favorise l'inscription de plus en plus marquée de l'activité agricole, horticole et viticole

Les dynamiques liées aux paysages agricoles ne répondent pas à une logique uniforme. En effet, les tendances relevées à l'échelle de l'unité répondent davantage à un gradient ouest-est dont la logique générale correspondrait au passage d'un paysage ouvert à un paysage bocager plus dense. La plaine de Chantonay se caractérise par une trame bocagère quasi-relictuelle, organisé autour de grands champs géométriques ouverts ponctués d'arbres isolés. A l'inverse, le nord-est de l'unité se caractérise par un maillage bocager dense qui annonce les hauts bocages du nord.

Dans ce secteur traditionnellement agricole, les évolutions liées au développement des constructions associées à cette activité marquent logiquement le paysage.



UP45-40-07 L'ouverture des paysages rend le bâti agricole plus visible (Mouilleron-en-Pareds – 2015)

Les nombreux bâtiments d'élevage hors sol, tout comme ceux liés à l'industrie agro-alimentaire, sont autant de nouvelles implantations, parfois accompagnées d'affichage publicitaire qui contribuent à marquer fortement le paysage. Cette caractérisation s'illustre particulièrement au sein de la plaine ouverte de Chantonnay. Elle est également non négligeable dans les paysages bocagers de La Châtaigneraie dont les reliefs vallonnés renforcent l'exposition de certains bâtiments à l'implantation non opportune du point de vue paysager.

4.6 Un développement touristique en cours

L'attractivité croissante du tourisme « vert » constitue une réelle dynamique du territoire. Dans ce cadre, les actions mobilisées dans la mise en avant du patrimoine et des paysages sont de plus en plus visibles. Les manoirs et châteaux sur le coteau de Chantonnay, les moulins sur les crêtes du secteur de La Châtaigneraie, le site médiéval remarquable de Vouvant sont autant d'éléments patrimoniaux phares des paysages ruraux des marches du Bas Poitou, auxquels s'ajoute un patrimoine vernaculaire dense qui accompagne souvent le paysage des vallées.

Dans le secteur de La Châtaigneraie, les aménagements en faveur du développement touristique visent la mise en scène des paysages et des patrimoines par la desserte des sites via des cheminements pédestres et cyclables, tel qu'au niveau des moulins de Mouilleron-en-Pareds.



UP45-40-08 Les moulins à vents sur les collines centrales sont l'objet d'une information touristique (Moulins des Rochers de Mouilleron-en-Pareds – 2015))

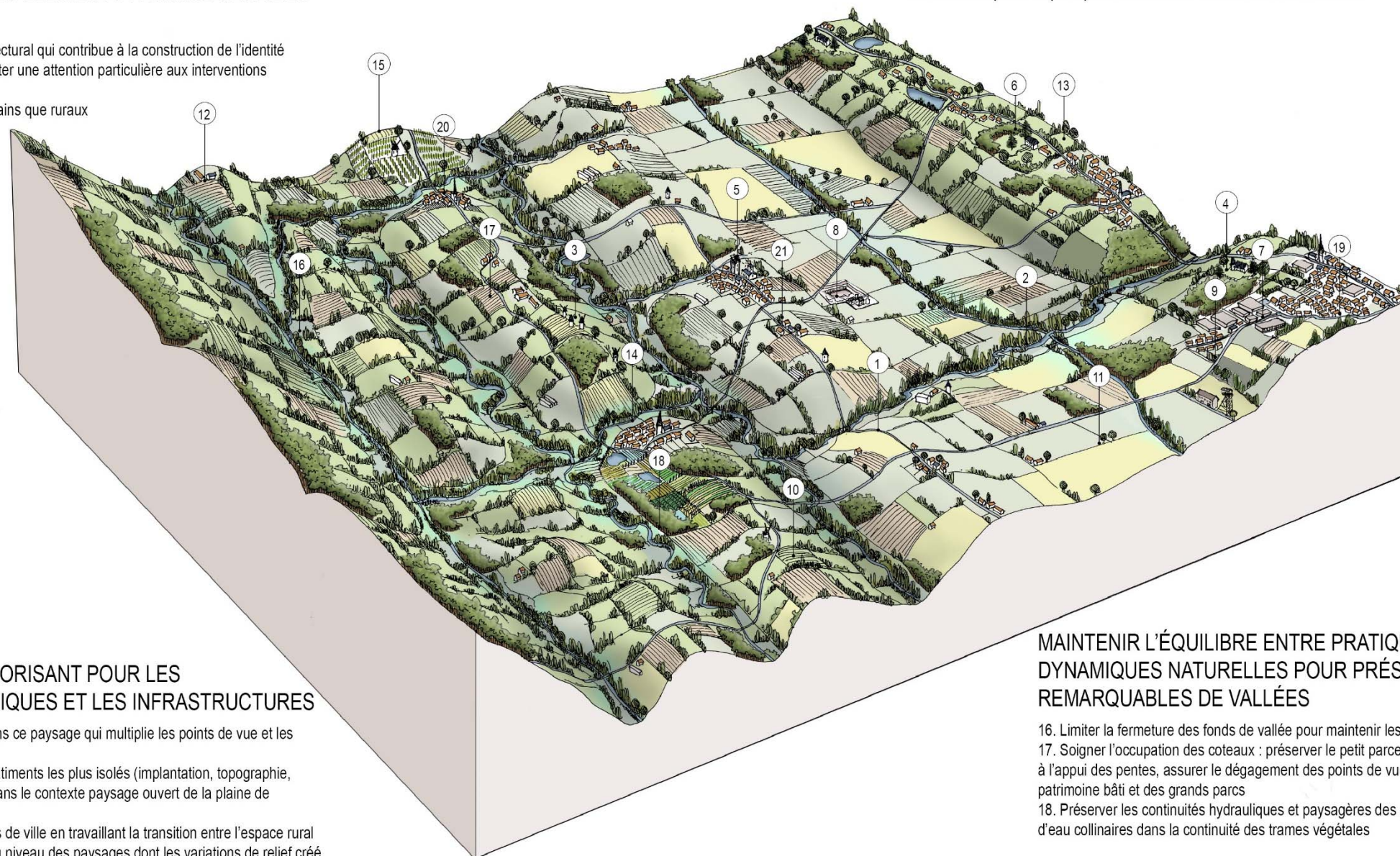
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)

PARTICIPER À LA MISE EN SCÈNE ET LA DÉCOUVERTE NATURELLE DES AMBIANCES PAYSAGÈRES VARIÉES

1. Développer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages (plaine, bocage, coteaux) et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux, notamment au niveau des crêtes
2. Utiliser les vallées comme axe de découverte : La Vendée, le Petit et le Grand Lay, la Mère
3. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
4. Préserver le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, fontaines, fours à chaux) au même titre que le patrimoine historique de châteaux et parcs paysagers

IDENTIFIER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DES BOURGS

5. Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des polarités et des bourgs et porter une attention particulière aux interventions architecturales sur ce patrimoine sensible
6. Préserver et valoriser autant les parcs urbains que ruraux



COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

7. Veiller à l'insertion des zones d'activités dans ce paysage qui multiplie les points de vue et les échelles de structuration de l'espace
8. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture plantation), notamment dans le contexte paysage ouvert de la plaine de Chantonnay
9. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain particulièrement sensible au niveau des paysages dont les variations de relief créent des situations de fortes expositions

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LEUR SITE D'IMPLANTATION

19. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité du paysage rural
20. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère dans la continuité des cœurs de bourgs denses étagés souvent remarquables dans cette unité
21. Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers en intégrant la qualité de perception depuis le coteau de Chantonnay

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

10. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
11. Éviter la simplification des paysages de grandes cultures de la plaine de Chantonnay: Assurer la pérennité des boisements, des ripisylves et des arbres isolés et du patrimoine qui ponctuent le paysage
12. Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect, notamment par rapport aux hameaux traditionnels
13. Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
14. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
15. Assurer la qualité de perception des enclaves viticoles des Fiefs Vendéens

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET DYNAMIQUES NATURELLES POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES DE VALLÉES

16. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
17. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine bâti et des grands parcs
18. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales

Pour en savoir plus sur les enjeux des paysages à l'échelle régionale :

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Favoriser la mise en scène et la découverte des ambiances paysagères variées

Sur la base d'un relief mouvementé, d'un environnement naturel diversifié et d'un patrimoine architectural et vernaculaire riche, l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou rassemble les atouts nécessaires pour la promotion, notamment touristique, d'un paysage rural préservé. L'exploitation de ce patrimoine recouvre plusieurs enjeux qui s'articulent notamment autour de la préservation du tissu bocager mais aussi de la mise en scène et de l'accessibilité des sites :

- o Développer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux, notamment au niveau des crêtes
- o Utiliser les vallées comme axe de découverte : La Vendée, le Petit et le Grand Lay, la Mère
- o Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
- o Préserver le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, fontaines, fours à chaux) au même titre que le patrimoine historique de châteaux et parcs paysagers



UP45-50-01 Chemin de randonnées sur les collines des Rochers (Mouilleron-en-Pareds)

5.2 Identifier et valoriser les éléments patrimoniaux des bourgs

Les principaux pôles concentrent historiquement l'essentiel des activités économiques industrielles et artisanales qui s'accompagnent d'un patrimoine bâti directement lié à leur présence : maisons de maîtres et parcs dans les centres.



UP45-50-02 Parc Clemenceau de Chantonnay : La demeure du XIXème siècle est devenue bibliothèque et le parc ouvert au public (Chantonnay)

Les deux agglomérations fournissent d'ailleurs des exemples de requalification de ce patrimoine ancien, avec notamment la médiathèque de La Châtaigneraie ou la bibliothèque et l'ouverture du Parc Clémenceau au public. Ces exemples font ressortir plusieurs enjeux :

- o Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des polarités et des bourgs
- o Porter une attention particulière aux interventions architecturales sur ce patrimoine sensible
- o Préserver et valoriser les parcs urbains



UP45-50-03 Les entreprises de requalification du patrimoine ancien peuvent contribuer à valoriser le paysage urbain : sur l'exemple ci-dessus, l'aménagement d'une médiathèque participe à la réhabilitation d'un immeuble du XIXème siècle. (La Châtaigneraie) (Source : Conseil général de la Vendée)

5.3 Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et les infrastructures

Le réseau routier connaît un développement qui s'appuie sur le confortement des liaisons entre polarités et par les contournements des bourgs. Les enjeux portent sur la perception visuelle de l'espace urbanisé et sur l'implantation des zones d'activités aux abords de ces infrastructures. Pour cela, il est recommandé de :

- o Veiller à l'insertion des zones d'activités dans ce paysage qui multiplie les points de vue et les échelles de structuration de l'espace
- o Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture plantation), notamment dans le contexte paysage ouvert de la plaine de Chantonnay
- o Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain. Cet objectif est particulièrement sensible au niveau des paysages vallonnés du secteur de la Châtaigneraie dont les variations de relief créent des situations de fortes expositions
- o Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut – concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville – gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments. Cet enjeu est particulièrement prégnant dans le secteur vallonné de La Châtaigneraie
- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant
- o Composer des espaces publics de qualité et assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments
- o Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement



UP45-50-04 L'implantation en retrait des bâtiments d'activités en entrée de ville et l'alignement d'arbres sur la bande enherbée permettent de préserver un paysage plus qualitatif (La Châtaigneraie)

5.4 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

Le maillage bocager de l'unité des marches du bas-Poitou vit des situations contrastées entre les dynamiques d'ouverture déjà bien entamées au sein de la plaine de Chantonnay et la persistance d'un maillage dense au niveau du bocage de La Châtaigneraie. Au-delà des enjeux liés aux questions environnementales, la préservation de la trame bocagère répond à des enjeux diversifiés :

- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- o Éviter la simplification des paysages de grandes cultures : assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage, notamment au niveau de la plaine de Chantonnay
- o Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect, notamment par rapport aux hameaux traditionnels
- o Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus

- o Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
- o S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grand sujets et le petit parcellaire.
- o Assurer la qualité de perception des enclaves viticoles des fiefs vendéens



UP45-50-05 La préservation des haies bocagères rend plus discrète l'inscription paysagère des bâtis agricoles (Bazoges-en-Pareds)



UP45-50-06 Modèle d'intégration de bâtis agricoles : implantation en point bas, architecture peu imposante, continuité avec le bâti existant (Bazoges-en-Pareds)

5.5 Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables de vallées

Les paysages de vallées constituent des éléments caractéristiques de l'unité des marches du Bas-Poitou, notamment au niveau des Petit et Grand Lay. Le maintien de la perception et de l'accessibilité aux vallées constitue un enjeu important, particulièrement au vu des dynamiques de fermeture observées aux abords de certaines vallées.

- o Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives

- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine bâti et des grands parcs
- Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales

5.6 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation

Le développement de l'urbanisation dans le contexte paysager des marches du Bas-Poitou nécessite des approches adaptées en réponse à des enjeux diversifiés. La partie sud-ouest de l'unité est confronté à des enjeux en termes de gestion de la transition entre espace urbanisé et espace agri-naturel. Cela est accentué dans le secteur de Chantonay avec le contournement du bourg.



UP45-50-07 Depuis les reliefs au cœur de l'unité, les extensions pavillonnaires des bourgs sont très visibles. Les panoramas sur le lointain révèlent l'absence de transition entre espace urbanisé et espace agri-naturel. (Mouilleron-en-Pareds)

Les secteurs bocagers de La Châtaigneraie sont davantage confrontés aux enjeux liés à l'exposition visuelle provoquée par un relief vallonné.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité du paysage
- Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère des différents quartiers en fonction de leur implantation : les cœurs de bourgs denses étagés sont souvent remarquables dans cette unité.
- Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers.
- Maîtriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de la composition urbaine ou paysagère : importance de la qualité de perception du coteau de Chantonay



UP45-50-08 La diffusion de l'urbanisation sur les crêtes est très visible et brouille la lisibilité des mouvements du relief (La Chênelière)